



N° 023-1536 /MJDHRI/SG/DRH/SPSCO

Ouagadougou, le 06 JUIL 2023

Communiqué de la Secrétaire Générale du Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions, relatif à la vacance de poste à la Commission Supérieure de Recours de l'OAPI

Il est porté à la connaissance des magistrats, de la vacance de poste aux fonctions de membre à la Commission Supérieure de Recours de l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) dès le 30 août 2023.

En rappel, aux termes de l'article 4 du Règlement portant organisation et fonctionnement de la Commission, les Etats membres désignent tous les deux (02) ans, des candidats et le choix des membres de la Commission est fait au cours d'une session ordinaire du Conseil d'Administration de l'Organisation.

La désignation du candidat du Burkina est laissée à la discrétion des autorités burkinabè et son dossier de candidature doit être transmis dans de meilleurs délais.

Peuvent faire acte de candidature aux fonctions de membre de la Commission, les magistrats remplissant les conditions suivantes :

- Justifier d'au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans les cours et tribunaux ;
- Avoir des connaissances avérées en droit de la propriété intellectuelle.

Tout magistrat remplissant les conditions et désirant postuler est invité à fournir un dossier de candidature, **composé de toutes pièces justificatives et d'un curriculum vitae détaillé.** Les dossiers de candidature sont recevables à la Direction des Ressources humaines (DRH) du Ministère tous les jours ouvrables **au plus tard le mardi 11 juillet 2023 à 15 heures.**

Pièces-jointes :

- Lettre n°2023-0704/OAPI/DG/DGA/DAJ
- Lettre n°2023-0635/MDIC/APME/SG/CNPI

La Secrétaire Générale

Haoua KAFANDO / GANAME

Chevalier de l'Ordre du Mérite

